



Termes de références

Réalisation d'un diagnostic et animation de formations sur la thématique de la protection de l'enfance dans le contexte des mobilités humaines

Intitulé de la mission : Diagnostic des pratiques de la DDM en matière de protection de l'enfance et renforcement des capacités du personnel via une formation spécialisée.

Lieu de l'exécution : Bureau de la DDM à Tanger, Tétouan, Nador

Période de réalisation : Novembre-Décembre 2025 (selon le chronogramme)

1- Présentation de l'organisation

La Délégation Diocésaine des Migrations (DDM) est une entité du diocèse de l'Église catholique de Tanger au Maroc, créée en juillet 2011 afin de fournir une réponse coordonnée aux enjeux liés au phénomène migratoire sur toute la côte nord du Maroc : zone Occidentale (Tanger- Tétouan) et zone Orientale (Nador- Al-Hoceima). La défense des droits humains, la lutte contre la stigmatisation et la discrimination de tout genre sont à la base de l'action de la DDM.

La DDM focalise ses efforts dans l'assistance et la protection des personnes en mobilité et en situation de vulnérabilité à travers une prise en charge médicale, sociale, psychosociale et éducative pour protéger leurs vies des risques à toute genre de violences et leur faciliter l'accès aux différents services psycho sanitaires, sociaux, juridiques et administratifs. Par le biais d'une approche d'accompagnement holistique, la DDM travaille à travers la mobilisation des personnes en mobilité et des acteurs concernés par leur prise en charge, en impliquant la société civile et les différentes structures locales et nationales.

La DDM intervient sur **plusieurs zones d'intervention** aux caractéristiques différentes, avec une ligne d'action dans la région de Nador-Alhoceima (Orientale) et une autre ligne d'action dans la région de Tanger-Tétouan (Occidentale). Les caractéristiques spécifiques de la DDM signifient également que les lignes d'intervention et les approches sont diverses et qu'il est important de maintenir les caractéristiques distinctes sur chacune des zones d'interventions. Cependant, il existe une grande cohésion d'identité et une forte volonté de coordination, ce qui rend possible la mise en place d'un modèle d'action commun.

Le projet de la DDM s'encadre dans la **Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA)** et dans le cadre d'appui socio-psycho-sanitaire signalé dans les conventions signées par le Maroc pour protéger la vie des personnes en mobilité et leur faciliter l'accès aux droits et l'intégration sociale.

Pour mettre en œuvre ses actions, la DDM a adopté plusieurs **approches transversales** dont :

La DDM considère **l'approche genre** comme un moyen d'identifier, d'analyser et de visibiliser les différences et les rôles spécifiques assignés aux hommes et aux femmes dans un contexte social, culturel, politique, économique et légal donné.

Au niveau organisationnel, la DDM vise à intégrer cette approche dans ses différentes composantes : gouvernance, ressources humaines, politique salariale, afin d'assurer une équité entre toutes et tous.



Au niveau de l'intervention, pour les personnes en mobilité, l'approche genre vise à rendre davantage visible les femmes dans le processus migratoire, que ce soit à travers les responsabilités et charges qu'elles assument mais également les violences et discriminations qu'elles subissent. En ce sens, assurer la responsabilisation des hommes et leur participation active pour être des acteurs du changement social est vu comme essentiel.

La DDM a également **une approche centrée sur la protection de l'enfance**. La Convention relative aux droits de l'enfant est fondatrice de l'action de la DDM mais également de son contexte d'intervention puisque le Maroc en est signataire. La DDM travaille donc selon le cadre législatif marocain, en collaboration avec les pouvoirs publics (Education nationale, Etat civil, tribunaux, etc.), mais aussi les instances internationales (UNHCR, OIM) afin d'assurer que les enfants en mobilité jouissent de leurs droits au sein du Royaume du Maroc.

La DDM considère que la protection et l'accompagnement au développement physique, affectif, intellectuel et social des enfants est une priorité. Dans son intervention, la DDM catégorise les enfants selon leur âge et leur situation (accompagné, isolé, non accompagné) afin d'apporter la réponse aux besoins fondamentaux la plus adéquate. Les enfants sont par ailleurs des relais essentiels pour travailler des mesures d'intégration par le biais de la scolarisation mais également sur le volet interculturel et de coexistence avec les différentes communautés (hôtes et étrangers).

Au niveau institutionnel, la DDM a développé une politique de protection de l'enfance dédiée à son organisation afin de garantir que la prise en charge des enfants soit alignée avec les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant. Tout collaborateur de la DDM s'engage à respecter les principes de cette politique, afin de bannir tout acte d'abus qui pourraient être réalisé envers un enfant au sein de la DDM. La DDM applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des comportements qui iraient à l'encontre de la politique de protection.

2- Contexte et justification

Les mineur.es étranger.e.s, accompagné.e.s ou non, en situation de mobilité représentent un public particulièrement vulnérable. C'est la raison pour laquelle la Délégation Diocésaine des Migrations (DDM) a défini la protection de l'enfance comme une priorité dans sa **planification stratégique 2024-2027** dont un des objectifs organisationnels est de constituer un "Comité Protection de l'enfance".

Ce Comité pourrait à terme répondre à plusieurs objectifs :

- **Garantir la protection des enfants** accueillis, accompagnés ou suivis par l'association avec une approche adaptée à la situation particulière de chaque enfant.
- **Assurer le respect des droits de l'enfant** tels que définis par la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).
- **Prévenir toute forme de maltraitance, négligence, exploitation ou discrimination** envers les enfants.

La DDM dispose d'une politique de protection de l'enfance, mais celle-ci nécessite une révision au regard des évolutions légales, contextuelles et organisationnelles. Dans un premier temps, un diagnostic approfondi des pratiques actuelles est alors essentiel pour identifier les forces, les faiblesses et les besoins, afin de formuler des recommandations concrètes. Dans un second temps, l'objectif serait de renforcer les capacités du personnel de la DDM à travers une formation adaptée.

3- Présentation du projet



La présente mission s'inscrit dans le cadre du projet « *Renforcement des compétences du personnel, volontaires et relais communautaires de la DDM ainsi que de leur adhésion aux valeurs et à la mission de la structure dans un cadre permettant l'épanouissement personnel et professionnel* », financé par Manos Unidas.

Objectif général :

Les personnes en mobilité sur la côte Nord de la méditerranée au Maroc bénéficient d'une prise en charge et d'un accompagnement de qualité par les membres de la DDM.

Objectif Spécifique :

Le personnel de la DDM est renforcé dans ses compétences métier et bénéficie d'un accompagnement pour l'amélioration de son bien-être au travail.

Résultats :

- **R1** : Le personnel de la DDM bénéficie d'un cadre de travail et un accompagnement lui permettant d'accueillir, d'assister, de protéger et d'offrir les capacités de résilience nécessaires aux personnes en mobilité
- **R2** : Le personnel de la DDM renforce ses compétences sur la thématique de la protection de l'enfance et assure sa déclinaison opérationnelle

Bénéficiaires directs : 53 personnes (personnel salarié, volontaires, relais communautaires) de 16 nationalités différentes.

Bénéficiaires indirects : environ 3800 personnes migrantes accompagnées par la DDM, avec un focus sur les enfants et les mineur.e.s transitant par les services de la DDM.

Zone de réalisation : 4 villes d'intervention de la DDM (Tanger, Tétouan, Al-Hoceima, Nador).

4- Description des missions

Objectifs de la mission :

- 1- Réaliser un **diagnostic** complet des pratiques de la DDM en matière de protection de l'enfance, avec une attention particulière accordée aux mineur.e.s non accompagné.e.s étranger.e.s et en mobilité au Maroc.
- 2- Élaborer et dispenser une **formation** à l'ensemble du personnel de la DDM sur les volets juridiques et opérationnels de la protection de l'enfance, basée sur les conclusions du diagnostic.

5- Description détaillée des activités

Mission 1 (A1-R2) : Un diagnostic sur les pratiques à la DDM en matière de protection de l'enfance est réalisé et des recommandations opérationnelles et institutionnelles sont formulées

Objectif spécifique : Renforcer le dispositif de protection de l'enfance au sein de la structure, en conformité avec les standards nationaux et internationaux, par la réalisation d'un état des lieux complet des pratiques, des besoins et des écarts, et par la mise à jour de la politique interne, l'élaboration de procédures opérationnelles standardisées d'accompagnement, et la mise en place



effective d'un comité de protection fonctionnel. Une attention particulière sera portée aux mineur.e.s non accompagné.e.s étranger.ère.s et en situation de mobilité au Maroc, dans une approche fondée sur les droits et promouvant un discours respectueux, inclusif et valorisant.

Tâches du-de la consultant-e :

1- Etat des lieux et analyse des écarts :

- Analyser les politiques de protection de l'enfance existantes de la DDM.
- Évaluer les pratiques actuelles de protection des mineur.es étranger.e.s, accompagné.e.s ou non, en mobilité au Maroc, sur les zones d'intervention de la DDM.
- Identifier les écarts par rapport au cadre légal national (code de la famille, code pénal marocain...) et aux standards internationaux (Convention Internationale des Droits de l'Enfant, Principes directeurs des Nations Unies...).
- Prendre connaissance des procédures opérationnelles, rapports d'activités et documents de gestion de cas de la DDM.
- Cartographier les besoins en formation, outils et coordination.

2- Actualisation de la politique de protection de l'enfant :

- Réviser et formaliser une politique interne actualisée, inclusive et adaptée au contexte des mineur.es étranger.e.s, accompagné.e.s ou non, en mobilité au Maroc.
- Intégrer une approche basée sur les droits, le genre et la participation des enfants.

3- Elaboration de procédures opérationnelles standardisées :

- Concevoir des protocoles clairs pour l'identification, l'accueil, l'orientation, l'accompagnement psychosocial et juridique, et le suivi des mineur.es étranger.e.s, accompagné.e.s ou non, en mobilité et en mobilité au Maroc.
- Prévoir des mécanismes de signalement et de gestion des cas sensibles.

4- Mise en place d'un Comité de protection

- Définir la composition, les rôles et les modalités de fonctionnement du comité.
- Assurer sa pérennité via un plan de formation et un cadre de redevabilité.

5- Validation et diffusion d'un discours respectueux et positif

- Garantir que tous les documents et communications emploient un langage respectueux, non stigmatisant et valorisant les capacités et droits des enfants.
- Impliquer les équipes, les relais communautaires et les jeunes concernés dans la validation des outils

Le-la consultant-e devra mettre en œuvre les activités de collecte sur les zones d'intervention de la DDM :

Collecte de données sur le terrain :

- Conduire des **entretiens individuels et collectifs avec le personnel de la DDM** (Direction, Coordination, Équipes d'intervention et support, parties prenantes) sur les 3 zones d'intervention de la DDM.
- Organiser des **focus groups** avec les **parents des Espaces enfants** dont l'objectif serait de faire un état des lieux des connaissances sur la thématique des droits fondamentaux des enfants.



- Organiser des **entretiens** avec les **relais communautaires** dont l'objectif serait de faire un état des lieux des connaissances sur la thématique des droits fondamentaux des enfants avec un focus sur les mineur.e.s non accompagné.e.s étranger.e.s et en mobilité au Maroc.
- Organiser des **entretiens ou des focus groups** avec des **mineur.e.s non accompagné.e.s étranger.e.s et en mobilité, bénéficiaires de la DDM**, pour recueillir leurs perceptions et leurs besoins.

Analyse et recommandations :

- Analyser les données recueillies pour identifier les écarts, les bonnes pratiques et les risques,
- Rédiger un rapport de diagnostic incluant des recommandations SMART pour mettre à jour la politique et les procédures,
- Développer un cadre procédural standardisé pour la protection et la prévention des droits de l'enfant,
- Présenter les conclusions préliminaires à l'équipe de direction de la DDM pour validation.

Livrable attendus

Rapport de diagnostic détaillé incluant :

- Un état des lieux et analyse des forces, faiblesse, opportunité et menaces (SWOT) du dispositif de protection de l'enfance existant au sein de la DDM
- Une politique interne de protection de l'enfance révisée
- Un cadre procédural standardisé pour la protection et la prévention des droits de l'enfant, incluant une procédure d'accompagnement spécifiquement dédiée aux mineur.e.s non accompagné.e.s étranger.e.s et en mobilité au Maroc
- Des recommandations opérationnelles et institutionnelles prioritaires, déclinées en un projet et plan d'action de mise en place d'un Comité de protection de l'enfance incluant un cadre de fonctionnement

Activité A2 R2 : Formation auprès du personnel de la DDM sur la protection de l'enfance sur les volets juridiques et opérationnels est réalisé

Objectif spécifique : Renforcer et approfondir les connaissances théoriques et les compétences du personnel et des relais communautaires sur le cadre légal national et international relatif à la protection de l'enfance. Ainsi que renforcer les bonnes pratiques opérationnelles en matière de protection de l'enfance.

A l'issue de la formation, les participant-e-s seront capable de :

- Appliquer les principes des droits de l'enfant,
- Maîtriser les fondamentaux de la protection de l'enfance en contexte humanitaire,
- Communiquer de manière adaptée avec les enfants vulnérables,
- Identifier les cas nécessitant une protection incluant la procédure spécifique pour les cas de mineur.e.s non accompagné.e.s étranger.e.s et en mobilité au Maroc,
- Intégrer les stratégies de protection de l'enfance.



Tâches du-de la consultant-e :

1- Conception de la formation :

- Développer le contenu de la formation en s'appuyant sur les conclusions du diagnostic,
- Élaborer des supports pédagogiques adaptés (présentation, études de cas basées sur des situations réelles de la DDM, pratiques réflexives, fiches pratiques).
- Préparer des outils d'évaluation (pré et post tests)

2- Animation de la formation :

- Animer les sessions de formation (*durée à définir*) pour l'ensemble du personnel concerné, en adaptant si nécessaire les lieux pour faciliter la participation des relais communautaires, sur les deux zones d'intervention de la DDM,
- Utiliser des méthodes participatives et favoriser l'échange d'expériences,
- Aborder spécifiquement la problématique des mineur.e.s non accompagné.e.s étranger.e.s et en mobilité au Maroc.

3- Evaluation et suivi :

- Administrer et analyser les pré-post tests pour mesurer l'acquisition des connaissances,
- Recueillir les retours des participant-e-s,
- Rédiger un rapport de formation avec des recommandations pour un suivi et une intégration des apprentissages dans les pratiques quotidiennes.

Livrable attendus

- 1- Modules de formation complet sur la protection de l'enfance (supports pédagogiques, pré-test et post- test, exercices pratiques)
- 2- Rapport de formation incluant une analyse des pré et post tests, les évaluations des participant-e-s, et des recommandations pour un suivi.

6- Profil requis pour le-la consultant-e :

Formation : Master ou diplôme équivalent en droit international/ humanitaire sciences sociales, travail social, protection de l'enfance, ou domaine connexe.

Expérience :

- Au moins 5 ans d'expérience avérée dans le domaine de la protection de l'enfance, idéalement dans un contexte humanitaire ou de migration,
- Une connaissance approfondie du contexte marocain, des dynamiques migratoires et notamment du contexte relatif à la situation des mineur.e.s non accompagné.e.s étranger.e.s et en mobilité au Maroc (incluant une connaissance des acteurs, des dispositifs existants, et du cadre juridique applicable en fonction des profils des mineur.e.s),
- Expérience prouvée dans la conduite de diagnostics organisationnels et dans l'évaluation de politiques internes de protection de l'enfance,
- Expérience solide dans la conception et l'animation de formations pour des publics diversifiés. 0.

Compétences :

- Excellentes capacités d'analyse, de rédaction et de synthèse,
- Maîtrise du cadre juridique marocain et international en matière de protection de l'enfance,



- Fortes aptitudes en communication interculturelle, animation de groupe et conduite d'entretiens semi-directifs
- Maîtrise du français obligatoire, la connaissance de l'arabe ou de l'espagnol est un atout,
- Qualités personnelles : intégrité, discrétion, sens de l'écoute, flexibilité.

7- Modalité de soumission

Les candidat-e-s devront soumettre une offre technique et financière comprenant :

Une proposition technique détaillant :

- La compréhension des TDR
- La méthodologie proposée pour le diagnostic et la formation
- Un chronogramme détaillé
- Le CV du / de la consultant-e

Une proposition financière détaillée en Dirhams, incluant les honoraires journaliers et tous les frais annexes (déplacement, hébergement, perdiems).

POUR POSTULER :

Pour postuler à cette offre, merci d'envoyer vos candidatures avant le **28 novembre 2025** aux adresses suivantes : ddmrecrutement388@gmail.com , w.lakhlifi.ddm@gmail.com et m.guillaume.ddm@gmail.com